

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 24765

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE 37**

I. – À la fin de l'alinéa 8, substituer au mot :

« retraite »

le mot :

« pension ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 10, par trois fois à l'alinéa 12, aux alinéas 13 et 15, à la première phrase de l'alinéa 16, aux alinéas 17, 18, 20, par trois fois à l'alinéa 21, à la fin de la première phrase de l'alinéa 22, par deux fois à l'alinéa 23, aux alinéas 24, 29 et 40.

III. – En conséquence, à l'alinéa 28, substituer au mot :

« retraites »

le mot :

« pensions ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme l'a indiqué à plusieurs reprises le Président de la République : « *Quand on est militaire, on ne touche pas une retraite, on a une pension, c'est différent, tout est différent* »....

Cet amendement vise donc à se conformer à la demande du Conseil de la fonction militaire d'utiliser systématiquement le terme « pension militaire » pour les militaires. Cette pension

manifeste la reconnaissance de la Nation pour l'engagement des militaires qui acceptent d'aller jusqu'au sacrifice suprême.